

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 20 septembre 2024

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0

PRÉSENTS : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

ABSENTS:

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Jean DELMAS représenté par Monsieur Marc PRADAL, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

OBJET: Décision Modificative n°1 - Budget Eau et assainissement DE_2024_044

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2315 (041) - 10	Installat ^o , matériel et outillage techni	0	3 224,97
2315 (041) - 27	Installat ^o , matériel et outillage techni	0	9 369,6
2031 (041) - 10	Frais d'études	3 224,97	0
21532 (041) - 26	Réseaux d'assainissement	0	31 483,44
2031 (041) - 27	Frais d'études	9 369,6	0
2031 (041) - 26	Frais d'études	31 483,44	0
TOTAL INVESTISSEMENT		44 078,01	44 078,01
TOTAL		44 078,01	44 078,01

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

--	--	--	--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

La Maire,
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :

